

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 23 FEVRIER 2009**

**Etaient présents :** MERE Philippe  
FAURE Jean-Paul  
BARNEL Annick  
BARRÉ Jean-Claude  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
PELLISSIER Francis (suppléant)  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick  
TARRO-TOMA Georgette  
TROTIN Mathias

**Etait absente :** BATTAIL Sylvie (suppléante)

**Ordre du jour :** Vote des comptes administratifs 2008 et affectation des résultats  
Orientations budgétaires suite aux décisions des conseils municipaux  
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 02 février 2009 est approuvé par les membres du comité syndical.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008  
ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Philippe Mère** présente les résultats du compte administratif de l'eau 2008 qui se présentent comme suit :

Dépenses d'investissement	5 314.84 €
Recettes d'investissement	27 036.62 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>21 721.78 €</b>

Dépenses d'exploitation	14 246.51 €
Recettes d'exploitation	16 444.53 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>2 198.02 €</b>

**Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'eau 2008 et décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation à la section d'investissement du budget primitif 2009.**

Une discussion est lancée sur l'entretien des réservoirs qu'il serait nécessaire de faire en 2009. Un questionnement est posé sur la nécessité de conserver les abonnements téléphoniques des réservoirs, qui servent d'alerte en cas de panne.

**Mathias Trotin** s'étonne de constater qu'il n'y a pas eu de dépenses concernant l'entretien du réseau d'eau. Il demande que soient précisées les mécanismes de déclenchement des interventions pour maintenance (qui fait quoi, quand ?).  
.../...

**Philippe Mère** présente les résultats du compte administratif général 2008 qui se présentent comme suit :

Dépenses d'investissement	25 306.87 €
Recettes d'investissement	17 488.84 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>7 818.03 €</b>

Dépenses de fonctionnement	253 763.07 €
Recettes de fonctionnement	264 675.36 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>10 912.29 €</b>

**Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif général 2008 et décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget primitif 2009.**

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES SUITE AUX DECISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

**Philippe Mère** explique que les conseils municipaux des deux communes ont pris certaines décisions et que le Sivom doit également en prendre pour pouvoir prévoir certaines dépenses sur les budgets primitifs 2009.

Concernant les travaux du Bois Rond, il est possible de les autofinancer. Trois solutions sont possibles : soit l'autofinancement par les communes, soit un emprunt sur la totalité à financer, soit une partie en emprunt et une partie en autofinancement.

Philippe Mère pense qu'il est préférable de procéder à un emprunt plutôt que tout autofinancer, pour avoir une marge de manœuvre en cas de souci.

Il précise que selon l'option choisie, la participation des communes va varier.

**Le comité syndical décide de recourir à un emprunt sur la totalité des dépenses restant à financer sur les travaux du Bois Rond.**

**Patrick Reynier-Poète** informe le comité syndical que le conseil municipal de Saint Jean de Vault s'est réuni et a pris la décision de laisser dans la structure du Sivom les employés travaillant sur la commune de Saint Jean. Ils ont pris acte de la décision de Notre Dame de sortir leurs deux agents techniques et leur secrétaire mais n'ont pas souhaité faire de même pour leurs employés.

**Philippe Mère** rappelle que Françoise Thomas doit avancer d'un échelon, au maximum au 1<sup>er</sup> février 2009. Elle aurait pu avancer au 1<sup>er</sup> février 2008. Il faut décider de son avancement.

**Jean-Paul Faure** indique que lorsque Françoise Thomas a été reçue en entretien, les élus ont constaté qu'elle a des horaires très décousus.

**Jean-Louis Léon** explique effectivement que ses horaires sont compliqués. Il est nécessaire de la rencontrer à nouveau avec le Président et le vice-président du Sivom. Elle occupe un poste difficile car il est très éclaté. Elle a effectivement un salaire bas.

**Le comité syndical décide de procéder à l'avancement d'échelon au minimum pour Françoise Thomas, soit au 1<sup>er</sup> février 2008.**

.../...

**Philippe Mère** indique qu'il faut se positionner sur les acquisitions de matériel.

**Jean-Louis Léon** précise que la commune de Notre Dame de Vaultx s'est équipée, l'an dernier, d'une tondeuse sur le budget communal ainsi qu'une débroussailleuse, un karcher. Actuellement, il y a donc deux tondeuses, une en Sivom et une à la commune de Notre Dame de Vaultx.

Concernant la fraise à neige, elle est essentiellement utilisée par la commune de Notre Dame de Vaultx. De plus, le microtracteur Carraro est équipé d'une lame. Les pneus doivent être changés et des chaînes pourraient être achetées. Il constate qu'il n'y a pas beaucoup d'heures d'utilisation de la fraise à neige. Il ne voit pas d'inconvénient à acheter une 2<sup>ème</sup> fraise à neige si son coût n'est pas trop élevé.

**Jean-Claude Barré** indique que la tondeuse du Sivom sera utilisée jusqu'à ce qu'elle tombe en panne. A ce moment-là, la commune de Saint Jean de Vaultx fera l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

**Philippe Mère** signale qu'à Saint Jean, il est nécessaire d'avoir une fraise à neige. Il est compliqué d'aller chercher celle qui est à Notre Dame de Vaultx. Selon les devis proposés, le prix le moins cher s'élève à 1 250 €.

**Après délibération, le comité syndical, par 2 Abstentions et 8 voix Pour, décide l'achat d'une fraise à neige au prix de 1 250 €.**

**Jean-Louis Léon** informe le comité syndical qu'à Notre Dame de Vaultx, ils ont un problème avec la saleuse qui est ancienne. Le débit ne peut pas être réglé. Les élus de Notre Dame veulent limiter le sel et pour mettre du mâchefer, il est nécessaire de changer la saleuse.

Etant donné qu'il faut également changer les roues du microtracteur Carraro et acheter des chaînes, une demande de subvention pourrait être demandée au conseil général pour l'ensemble.

**Le comité syndical décide d'établir une demande de subvention pour l'achat d'une saleuse, de roues et de chaînes pour le microtracteur Carraro.**

**Patrick Reynier-Poète** informe le comité syndical que le conseil municipal de Saint Jean de Vaultx n'est pas d'accord pour acheter les copieurs en Sivom.

**Jean-Luc Ravanat** précise que les tâches sont bien définies, les locaux sont à la charge des mairies et donc les copieurs également. Le problème de photocopieur vient du fait que les locaux de la mairie de Notre Dame ne sont plus accessibles ; ce n'est pas du fait du Sivom.

**Patrick Reynier-Poète** signale qu'à Saint Jean, il existe une salle d'évolution pour l'école maternelle et c'est la commune qui achète le matériel de motricité.

**Jean-Louis Léon** demande si les décisions prises en Sivom sont valides ou pas ? Il ne voit plus l'utilité du Sivom si les décisions prises sont remises en cause.

**Jean-Luc Ravanat** rappelle que la commune de Saint Jean vient tout juste d'investir dans un copieur en fonction des besoins de l'école et il ne voit pas pourquoi il faudrait en acheter un de plus. .../...

**Jean-Louis Léon** rétorque que dans ce cas-là, concernant le déneigement, la commune de Notre Dame finance du matériel beaucoup plus coûteux pour que Saint Jean puisse déneiger ses routes.

Il y a un gros problème au Sivom et il ne va pas être possible de fonctionner comme cela durant tout le mandat. La commune de Notre Dame de Vaultx va financer son copieur mais ce n'est plus la peine que Saint Jean demande quelque chose. Il prend acte de cette décision.

**Jean-Claude Barré** indique que les élus de Saint Jean n'avaient pas précisé que l'achat ou la location des copieurs serait discuté en conseil municipal.

**Patrick Reynier-Poète** précise que la solidarité s'est toujours jouée dans les deux sens. Les décisions budgétaires doivent aussi être décidées en conseil municipal. Acheter ce copieur, c'est revenir sur un fondement qui était que chaque commune prend en charge les dépenses de fonctionnement de ses écoles. Ce qui l'ennuie, c'est que les règles sont changées lorsque Notre Dame de Vaultx a un besoin. Il ne peut pas être fait table rase du passé ; il existe des règles qu'il faut suivre. Lorsque le tracteur et le camion de Notre Dame de Vaultx ont été achetés, les élus de Saint Jean n'ont pas discuté les décisions.

**Jean-Paul Faure** constate, effectivement, que le Sivom ne sert plus à rien si les décisions prises sont remises en cause.

**Mathias Trotin** demande si les élus concluent en disant que le Sivom n'est pas une instance de décision mais une instance de discussion ?

**Annick Barnel** répond que le Sivom doit être une instance de décision.

**Jean-Louis Léon** retient que les décisions prises en Sivom peuvent être remises en cause à tout moment par les conseils municipaux. En Sivom, il sera donné des avis et les conseils municipaux prendront les décisions.

**Thierry Cassagne** fait remarquer que la décision de sortir les employés de Notre Dame de Vaultx a été prise par le conseil de Notre Dame, alors qu'elle aurait dû être prise en Sivom.

**Jean-Louis Léon** rappelle qu'à l'origine du syndicat, les compétences étaient l'eau, puis les écoles et ensuite sont entrés les employés communaux, ce qui a été une aberration. Les choses évoluent et concernant le personnel, la commune de Notre Dame de Vaultx a le droit de le retirer, si elle le souhaite.

**Jean-Luc Ravanat** ne comprend pas la décision de conserver Françoise Thomas en Sivom alors qu'elle travaille à 100 % sur la commune de Notre Dame de Vaultx. Les charges de fonctionnement des écoles sont à la charge des communes. Il ne voit pas pourquoi Françoise Thomas reste en Sivom.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Déchetterie intercommunale

**Patrick Reynier-Poète** informe le comité syndical que la communauté de communes de la Matheysine a un projet de déchetterie sur le nord du plateau.

Le problème est la recherche d'un terrain. Le Sivom est propriétaire d'un terrain situé aux Rhoures entre Notre Dame et Saint Jean. Ce terrain pourrait être proposé pour créer cette déchetterie.

Les déchetteries communales vont être supprimées. Sur la Motte d'Aveillans, il n'y a pas de maîtrise foncière. Il y a pour l'instant une proposition à Pierre-Châtel, mais il n'est pas logique d'installer une déchetterie dans cette commune.

Le terrain des Rhoures pourrait desservir Notre Dame de Vaultx, Saint Jean de Vaultx, La Motte d'Aveillans, La Motte Saint Martin, Cholonge, soit environ 4 à 5 000 habitants. Ce terrain est accessible.

**Jean-Louis Léon** rappelle que ce terrain est situé sur la commune de Notre Dame de Vaultx et qu'il a été déclassé lors de la dernière modification du plan d'occupation des sols. Il faudrait effectivement que cette déchetterie soit dans le secteur. A Notre Dame de Vaultx, les élus n'ont pas encore débattu de ce sujet. La déchetterie pourrait également être installée sur l'emplacement actuel de Notre Dame de Vaultx.

**Jean-Claude Barré** trouve que c'est une bonne idée. Il faudra être vigilant au niveau paysager. Le problème va être le trafic que cela va occasionner.

**Patrick Reynier-Poète** indique que c'est la dernière année que l'Etat va verser de la DGE sur les déchetteries et les dépenses doivent être engagées avant la fin de l'année 2009. De plus, si la déchetterie est trop éloignée des habitants de Saint Jean et Notre Dame, cela va poser problème.

#### **Déviaton de la commune de Notre Dame de Vaultx**

**Jean-Louis Léon** enchaîne sur la possibilité de créer une déviation de la commune de Notre Dame de Vaultx. Il demande que le Sivom prenne une délibération pour demander que soit mise à l'étude cette déviation par rapport, notamment, à la mise en sécurité des écoles. Cela permettrait que le car fasse une boucle. Il en a déjà parlé au conseil général.

**Jean-Claude Barré** n'est pas d'accord sur cette proposition. Il ne voit pas l'intérêt de faire une déviation. Cela va enterrer le village. Concernant la sécurité, d'autres solutions peuvent être trouvées.

**Le comité syndical, par 9 voix Pour et 1 Abstention, décide de demander que soit mise à l'étude la déviation de la commune de Notre Dame de Vaultx.**

#### **Véhicule Renault Express**

**Philippe Mère** indique qu'il a un acquéreur pour le véhicule Renault Express mais ne connaît pas le prix qu'il peut proposer. C'est un véhicule bon pour aller à la casse.

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au lundi 16 mars 2009 à 18 h 30 en mairie de Notre Dame de Vaultx pour voter les budgets primitifs 2009.